

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2009

Les membres du conseil municipal, convoqués le 6 mars 2009 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis en séance à 20 h 00.

BUDGET PRIMITIF 2009

Le projet de budget proposé par le Maire a été approuvé à l'unanimité après un examen détaillé en commission des finances.

Tous les conseillers municipaux avaient été invités à cette commission car le budget reflète les décisions de la municipalité tant pour sa gestion que pour son action d'aménagement.

Grâce à une gestion rigoureuse, un nouvel effort d'équipement sera réalisé, sans recours à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité communale, tout en assurant au mieux les missions quotidiennes qui incombent à la collectivité.

① - SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses réelles.....	1827566	€
Épargne pour financement des investissements.....	630000	€
	2457566	€
Recettes de l'année.....	1904423	€
Excédent reporté	553143	€
	2457566	€

Dans le contexte de crise économique, l'assemblée a décidé de maintenir les taux d'imposition qui n'augmenteront donc pas pour la 7^e année consécutive. Pour pallier à l'inflation, L'Etat a revalorisé les bases d'imposition de 2.50 % pour les propriétés bâties et de 1.50 % pour les propriétés non-bâties.

Taux d'imposition 2003 à 2009:

- taxe d'habitation	9.18	%
- taxe foncière sur les propriétés bâties	17.07	%
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties.....	41.00	%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS:

Le montant des subventions s'élève à **41 496 €**, soit une progression de 3,70 % par rapport à l'année précédente (hors crèche). Le conseil municipal souhaite soutenir en priorité les associations qui œuvrent dans le domaine social, sportif ou qui ont un rôle éducatif auprès des enfants et de la jeunesse.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT:

La dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat s'élève à **618 268 €**, soit une progression de 3,61 % par rapport à l'année précédente, due pour moitié à la prise en compte des chiffres issus du dernier recensement de la population. Toutefois en rapportant cette dotation en euros par habitant, le montant de l'année 2009 est seulement supérieur d'un euro par rapport à celui de l'année 2008.

DETTE COMMUNALE:

L'annuité de la dette s'élève à **61157 €** et l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2009 à **466484 €** contre **533291 €** au 1^{er} janvier 2008. Le taux d'endettement reste donc très bas à **3.25 %**.

② - SECTION D'INVESTISSEMENT:

Les prévisions en dépenses et recettes s'équilibrent à **2384754 €** et concernent les programmes suivants:

- remboursement du capital des emprunts	45000 €
- aménagement espaces verts à l'entrée du cimetière et plan d'eau zone des Trois Pins	80000 €
- aménagement terrain de football en gazon synthétique.....	700000 €
- rénovation des courts de tennis	40000 €
- acquisition matériel, mobilier, véhicules, informatique.....	115000 €
- rénovation bâtiments publics: école de l'Etang, intérieur du clocher, vestiaires salle des sports et vestiaires football	129000 €
- caveaux et mur du cimetière	30000 €
- autres bâtiments.....	50000 €
- aménagement Maison Courbon (solde des travaux).....	240000 €
- voirie communale et rurale + éclairage	270000 €
- acquisition anciens locaux DDE rue du Forez	310000 €
- provision pour réserve foncière.....	125000 €
- provision projet bibliothèque.....	200000 €
- travaux en régie et solde zone artisanale.....	50754 €

Ces opérations seront financées sans emprunt par l'excédent reporté **546754 €**, l'affectation du résultat d'exploitation de l'année précédente **600000 €**, par un autofinancement de **630000 €**, subventions et DGE **418000 €**, remboursement de la TVA **70000 €** au titre de l'exercice 2007 et **100 000 €** au titre de la TVA acquittée en 2008 par le biais du plan de relance de l'économie.

En effet, le conseil municipal a décidé de participer à ce plan de relance afin de soutenir les entreprises locales en autorisant le maire à signer la convention proposée par l'Etat.

BUDGETS ANNEXES

① - Eau

♦ section de fonctionnement	226 629 €
♦ section d'investissement.....	421 344 €

② - Assainissement

♦ section de fonctionnement	195666 €
♦ section d'investissement.....	295 422 €

③ - Camping de la Croix de Garry

♦ section de fonctionnement	83 265 €
♦ section d'investissement.....	55601 €

④ - Cinéma Jules Verne.

♦ section de fonctionnement	88619 €
♦ section d'investissement.....	5000 €

⑤ - Zone artisanale

♦ solde des opérations.....	82 000 €
-----------------------------	----------

⑥ - Lotissement communal

♦ travaux d'aménagement en cours et voirie définitive.....	398276 €
--	----------

AFFAIRES SCOLAIRES

Le conseil municipal a approuvé le montant des crédits pédagogiques alloués à l'école publique de l'Etang, soit une dépense de 50 € par élève pour les fournitures scolaires, de 2000 € pour l'informatique et le photocopieur, de 1000 € pour l'arbre de Noël, de 2242 € pour l'éveil musical et de 1300 € pour des sorties piscines.

Le renouvellement du matériel informatique de l'école de la République a également été autorisé soit une dépense de 1481 € H.T. ainsi que le budget pédagogique.

VOIRIE COMMUNALE

Le programme de voirie établi par les services techniques se décompose en trois lots:

- aménagement des abords du cimetière
- réfection des trottoirs
- réfection des voiries communales et rurales

Cet avant-projet a été approuvé par l'assemblée qui a autorisé le maire à procéder à une consultation d'entreprises selon la procédure des marchés adaptés.

Le programme définitif sera arrêté après avis de la commission compétente.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le dossier de consultation des entreprises concernant la création d'un terrain de football en gazon synthétique a été approuvé par le conseil municipal. Un appel à la concurrence sera donc publié prochainement en vue de la réalisation de ces travaux qui bénéficieront d'une subvention de l'Etat, au titre de la dotation globale d'équipement, et du Département de la Loire, au titre des grands équipements sportifs. L'assemblée municipale s'est réjouie du financement ainsi obtenu et de l'avancement rapide de ce projet qui se concrétisera dès cet été.

FORET COMMUNALE

Le programme annuel des travaux à réaliser dans la forêt communale et le parc de la Croix de Garry élaboré par l'Office National des Forêts a été approuvé soit une dépense de **10150 €**.

Le conseil municipal a décidé ensuite de soumettre au régime forestier, sous la responsabilité de l'ONF, les parcelles acquises dans le Bois Ternay en 2006.

PERSONNEL COMMUNAL

Afin de faire face au surplus d'activités de la saison estivale et de pourvoir au remplacement des agents en congés, le conseil municipal a autorisé la création d'emplois saisonniers d'une durée de 15 jours qui seront proposés aux jeunes de la commune afin de les sensibiliser à la vie civique tout en leur permettant d'accéder à un premier travail.

AFFAIRES CULTURELLES

Les prochaines animations organisées par la commission municipale ont été présentées au conseil municipal, notamment:

- après midi récréative des aînés le 29 mars: « A Deauville l'été sera chaud»
- spectacle humoristique à l'espace Jules Verne le 18 avril: «je suis fou de ma psy» qui rencontre actuellement un grand succès à Paris.

QUESTIONS DIVERSES

Au cours de cette séance, le conseil municipal:

- a approuvé le règlement d'un sinistre à hauteur de 219.20 € et le remboursement de sinistres pour un montant de 2110.47 €.
- a renouvelé avec le Centre Musical la convention permettant l'intervention d'un professeur dans les trois écoles primaires pour un coût annuel de 5707 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23heures.